

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Porteurs d'Espérance - Action D (ISIN : FR0013314895)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MANDARINE GESTION

Nom de l'initiateur : Mandarinine Gestion

Site internet : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le +33 (01) 80 18 14 80 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. Mandarinine Gestion est agréée en France sous le numéro GP-08000008 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2024

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Porteurs d'Espérance (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 05 avril 2018 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PORTEURS D'ESPERANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Mandarinine Gestion utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique. L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating

le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européenne encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires). Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra

à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme

(futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx NTR

Affectation des revenus : Distribution

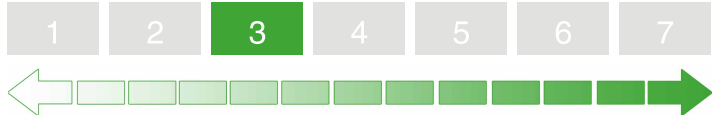
Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.mandarine-gestion.com/france/fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Mandarine Gestion - 40 avenue George V - 75008 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur:

Risque de crédit

Risque de perte en capital

Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Exemple d'Investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 790 €	6 710 €
	Rendement annuel moyen	-42.09%	-12.46%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 410 €	9 100 €
	Rendement annuel moyen	-15.93%	-3.09%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 200 €	10 320 €
	Rendement annuel moyen	1.96%	1.04%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 970 €	12 170 €
	Rendement annuel moyen	19.66%	6.77%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2020, intermédiaire entre mars 2016 et mars 2019 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si Mandarine Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	129 €	404 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.29%	1.30% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.34% avant déduction des coûts et de 1.04% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.13% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	113 Euro
Coûts de transaction	0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Mandarine Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Mandarine Gestion : veuillez contacter la société Mandarine Gestion, par courriel (serviceclient@mandarine-gestion.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité – Mandarine Gestion – 40 avenue George V - 75008 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Modalités de partage : Chaque année le souscripteur de l'action D s'engage à verser à la Fondation Notre Dame sous la forme d'un don, 50 % des sommes distribuées pour l'action D de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal. La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Notre Dame, 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas l'associé.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Mandarine Gestion et ne soit pas satisfait de la réponse de Mandarine Gestion qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.